Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 085-258502962-20230207-D021_BUR070223-DE

D021-BUR070223

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yohan GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON
Date de convocation : 1er février 2023
Membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Avenant n° 3 au lot n° 3 du marché 2021-M179 « Marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'installations de valorisation électrique du biogaz à partir de modules de cogénération sur les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) appartenant à Trivalis »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire
Vu la délibération D130-COS251022 du 25 octobre 2022 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 13 décembre 2021, avec la société VALOTECH ENERGIES, un marché global de performance pour la conception, la réalisation et la maintenance d'une installation de valorisation électrique du biogaz à partir de modules de cogénération sur l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme, correspondant au lot n° 3 du marché 2021-M179.

Monsieur le Président précise que la consultation est passée selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3, R.2124-3 6° et R.2161-12 à R.2161-20 du CCP.

Monsieur le Président rappelle que le marché est décomposé en tranches en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du CCP, comprenant l'exécution des prestations suivantes :

- Tranche ferme (TF) : Réalisation des études de conception
- Tranche optionnelle 1 (TO1) : Fourniture et transport de l'installation de valorisation électrique sur l'ISDND, réalisation des travaux, installation et mise en service, y compris la réalisation des essais
- Tranche optionnelle 2 (TO2) : Maintenance de l'installation de valorisation électrique sur l'ISDND.

La durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à la fin du délai d'exécution de la tranche optionnelle 2.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant la réfaction de TGAP que le syndicat peut obtenir en cas de valorisation énergétique du biogaz capté, supérieure à 75%,

Considérant que les moteurs de cogénération installés sur les ISDND doivent être équipés d'un compteur de volume de biogaz,

Considérant que ce compteur doit être homologué et disposer de l'agrément (Certificats d'Examen de Type CET) nécessaire à l'obtention de la réfaction de TGAP au titre de la Loi de Finances 2023,

Monsieur le Président propose de conclure le présent avenant afin que la société VALOTECH ENERGIES s'engage à réaliser, dans un délai de 12 semaines maximum, la fourniture d'un compteur agréé CET et du matériel nécessaire à la pose, les travaux de raccordement électrique et de tuyauterie ainsi que la mise en service du compteur.

Monsieur le Président précise que :

- Ces prestations supplémentaires seront effectuées dans le cadre de la tranche optionnelle n° 1, pour un coût de 20 336,16 € HT.
- Ce compteur viendra en remplacement de l'un des deux compteurs de la marque Emerson qui équipe l'installation de cogénération, entraînant une moins-value de 5 649,72 € HT.

Cet avenant représente donc, sur la tranche optionnelle n° 1, une plus-value de 14 686,44 € HT.

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 085-258502962-20230207-D021_BUR070223-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** l'avenant n° 3 au lot n° 3 du marché 2021-M179,
- **Autoriser** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité:

- **Approuve** l'avenant n° 3 au lot n° 3 du marché 2021-M179,
- **Autorise** le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 07/02/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 07/02/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).